



Achat d'un réfrigérateur tombé en panne au bout de 2 mois

Par **marie jo**, le **05/08/2015 à 17:40**

Bonjour, au mois de mars 2015, j'ai acheté un réfrigérateur sur le site Cdiscount or au bout de deux mois la température de l'appareil ne fonctionnait plus (à savoir restait à 10°) tandis que le freezer fonctionnait très bien . Un réparateur est venu mandaté par la société d'assurance et pour lui c'était normal car il faisait trop chaud dans la pièce (28°) sans vérifier si le thermostat ou la sonde fonctionnait bien il a juste dit qu'il fallait mettre un ventilateur derrière le réfrigérateur. Que faire? Je n'ai jamais entendu parler de cette solution et pour lui sa réponse auprès de la société était qu'il fonctionnait. Peut-on faire jouer l'article 1641 pour vices cachés et peut on obtenir le remboursement de l'appareil. Merci de me tenir informé afin de régler ce litige.

Je vous prie d'agréer, Madame , Monsieur l'expresion de mes sentiments les meilleurs.